

# Pandémie EBT (P-EBT)

*Pandémie - Transfert électronique de prestations. Offre une assistance alimentaire aux enfants privés temporairement de repas scolaires gratuits ou à prix réduit en raison du COVID-19.*

## Questions fréquemment posées

Le Maryland émettra-t-il des prestations P-EBT pour septembre?

Oui.



Quel sera le montant des prestations pour septembre 2020 ?



Chaque élève admissible recevra 5,86 \$ pour chaque jour de fermeture ou d'enseignement virtuel de son école.

Quand les prestations P-EBT de septembre seront-elles envoyées?



Les prestations P-EBT de septembre seront envoyées d'ici le 30 septembre.

Y-a-t-il quelque chose à faire pour recevoir les prestations P-EBT de septembre?



Non, le département des ressources humaines du Maryland et le département de l'éducation du Maryland MSDE utilisent l'information des systèmes scolaires locaux pour déterminer qui est admissible au P-EBT et émettre les bénéfices.

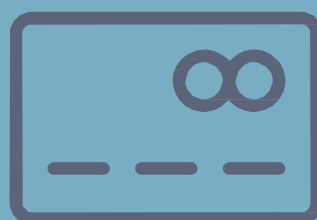
Est-ce que tous ceux qui ont reçu les prestations P-EBT pendant l'été recevront également les prestations en septembre?



Non, les groupes suivants ne sont plus admissibles aux prestations P-EBT:

- Les enfants qui ont reçu des prestations P-EBT au cours de l'été, mais qui ont depuis obtenu leur diplôme.
- Les enfants qui ont reçu des prestations P-EBT, mais ont depuis déménagé hors de l'état et ne vont plus à l'école dans le Maryland.

Que dois-je faire si je n'ai plus ma carte P-EBT?



Si vous avez reçu des prestations P-EBT pendant l'été mais vous avez depuis perdu votre carte P-EBT, veuillez remplir le formulaire de demande de renseignements clients.

<https://dhs.maryland.gov/p-ebt/> indiquant « Je n'ai plus ma carte P-EBT. » Nous utiliserons les informations fournies dans le formulaire pour vous envoyer une carte de remplacement.

Est-ce que mon/mes enfant(s) scolarisé(s) à la maison est admissible aux prestations alimentaires P-EBT?

Seuls les enfants qui reçoivent un repas gratuit ou à prix réduit à l'école sont admissibles aux prestations alimentaires P-EBT. Les familles ayant des enfants scolarisés à domicile ne reçoivent généralement pas de repas scolaires gratuits ou à prix réduit et ne sont donc pas admissibles aux prestations alimentaires P-EBT. Veuillez contacter votre district scolaire pour des questions concernant l'accès au programme de repas scolaire gratuit ou à prix réduit.